



Rentrée en musique et chant choral

Mise à jour le 6 septembre 2021

Quelques réponses à vos questionnements...

Les intervenants extérieurs, prévus notamment dans le cadre d'activités telles que l'éducation artistique et culturelle, l'enseignement moral et civique ou l'éducation au développement durable, peuvent-ils se présenter sans passe sanitaire ?

Les intervenants extérieurs n'ont pas à présenter de passe sanitaire. Toutefois, les intervenants extérieurs sont autorisés à intervenir dans les établissements scolaires sous réserve d'accord préalable du directeur d'école ou du chef d'établissement en fonction du niveau du protocole et dans le respect du cadre sanitaire applicable à l'établissement.

Les séances de musique et les activités de chorale ont-ils lieu ?

Oui. Le port du masque et le respect des gestes barrières n'empêchent pas la pratique de ces activités.

Rappel : Le brassage des classes doit être limité au maximum.

Plusieurs classes peuvent être regroupées pour les pratiques de chant choral dans un **espace fermé** à condition qu'il soit **suffisamment grand, aéré**, et qu'il permette la distanciation de deux mètres entre chaque classe. Les élèves chanteront masqués. Le regroupement des classes se fera selon le protocole de l'école.

Pour les activités en extérieur, le port du masque n'est pas obligatoire mais le respect d'une distanciation d'au moins deux mètres est recommandé.



Cas particulier des élèves de Maternelle :

Ne portant pas de masque, la pratique du chant choral reste possible classe par classe en intérieur. En extérieur, des regroupements sont envisageables.

Cas particulier des interventions dans les structures culturelles :

Le directeur prend contact avec la structure musicale qui précisera ses propres conditions d'accueil. Le passe sanitaire pour les adultes (enseignants et adultes accompagnateurs) peut être obligatoire si l'activité implique un brassage avec d'autres usagers. Si le lieu est privatisé pour ne recevoir que du public scolaire, le passe ne sera pas exigé.

Nous vous souhaitons une excellente année musicale !

Les CPEM 80